

## REGLEMENT INTERIEUR -TYROLIENNE

### FONT-ROMEUPYRENEES 2000

Version 1 – 28 mai 2025

Domaine géré par ALTISERVICE  
SAS au capital de 7 500 719,70 €  
RCS n° 380 373 480 – Toulouse  
TVA intracommunautaire : FR36 380 373 480  
Siège social : 5 esplanade Compans Caffarelli, 31000 TOULOUSE  
Téléphone : 05 32 800 800  
Assurance RC : AXA France n°10589504604  
Exploitant du domaine skiable de : Font-Romeu Pyrénées 2000.  
Ci-après dénommé « l'Exploitant »

#### **PREAMBULE**

Le présent règlement intérieur fait partie intégrante des Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation d'Altiservice et s'impose à toute personne souhaitant accéder à l'activité Tyrolienne sur le domaine skiable de Font-Romeu Pyrénées 2000. Il est affiché aux abords de l'activité et disponible sur le site internet d'Altiservice.

**L'accès à la tyrolienne implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.**

**Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra se voir refuser l'accès à l'activité, sans droit à remboursement, sauf stipulation contraire dans les CGVU.**

#### **ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES**

**L'accès aux installations de la tyrolienne est formellement interdit en dehors des horaires d'ouverture affichés ou communiqués par le personnel.**

##### **1.1 ELIGIBILITE**

L'activité tyrolienne en solo est ouverte aux personnes dont le poids équipé est supérieur à 25 kg et inférieur à 120 kg.

L'activité tyrolienne en duo est accessible à deux personnes dont :

- Le poids total équipé ne dépasse pas 150 kg ;
- L'écart de poids entre les deux est inférieur ou égal à 40 kg.

Les mineurs à partir de 3 ans, peuvent participer à condition d'être accompagnés par un adulte dans le cadre d'un vol en duo. À défaut, l'accès leur sera refusé.

##### **1.2 RESTRICTIONS D'ACCES**

L'accès est strictement interdit à :

- Toute femme enceinte ;
- Toute personne souffrant de troubles physiques ou psychiques incompatibles avec l'activité ;
- Toute personne équipée d'appareils médicaux car les chariots génèrent un champ magnétique
- Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances altérant les facultés physiques ou mentales ;
- Tout mineur de moins de 3 ans.
- 

#### **ARTICLE 2 : SECURITE ET ENCADREMENT**

**L'accès à l'installation est strictement réservé aux personnes autorisées par le personnel d'Altiservice.**

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont fournis et ajustés exclusivement par le personnel qualifié. Le participant s'engage à ne pas les modifier ou retirer sans autorisation du personnel d'Altiservice.

Aucun équipement personnel (baudrier, casque, etc.) n'est autorisé.

##### **2.1 BRIEFING SECURITE**

Avant la descente, un briefing obligatoire est assuré par le personnel d'Altiservice sur :

- Les différentes étapes de l'activité ;
- Les comportements à adopter ;
- Les consignes de sécurité.

**Tout participant qui, après ces explications, ne se sent pas en capacité d'effectuer l'activité doit en informer le personnel d'Altiservice.** Ce renoncement n'ouvre pas automatiquement droit à remboursement, sauf dispositions prévues dans les CGVU.

## **2.2 FORCE MAJEURE / SUSPENSION D'ACTIVITE**

En cas de conditions climatiques défavorables (vent fort, orage, etc.), de problème technique ou de sécurité, de force majeure ou d'évènement imprévu (fermeture administrative, alerte sanitaire, etc.), Altiservice se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'activité, sans préavis.

Les conditions de report ou remboursement seront celles définies dans les CGVU d'Altiservice.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS PREALABLES A LA PRATIQUE**

Pour accéder à l'activité, le participant doit obligatoirement :

- Être en possession d'un forfait valide pour la tyrolienne ;
- Avoir pris connaissance du présent règlement et des consignes de sécurité affichées et données oralement par le personnel d'Altiservice ;
- Avoir une tenue adaptée (chaussures fermées, vêtements confortables, pas d'objets encombrants ou dangereux).

**Altiservice se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne remplissant pas ces conditions, sans droit à remboursement, sauf stipulation contraire dans les CGVU.**

## **ARTICLE 4 : COMPORTEMENT**

Le participant s'engage à :

- Adopter un comportement responsable, prudent et respectueux des consignes données ;
- Ne pas fumer, ne pas utiliser de téléphone portable ou tout autre appareil pendant la descente ;
- Respecter la signalisation, les cheminements et les consignes du personnel.

Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'activité, sans remboursement possible.

## **ARTICLE 5 : EFFETS PERSONNELS**

Le participant doit vider ses poches et retirer tout objet susceptible de tomber (lunettes non fixées, bijoux, téléphones, etc.).

**Altiservice décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels, qu'il s'agisse de ceux des participants ou de leurs accompagnants.**

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

Altiservice décline toute responsabilité :

- En cas d'accident ou dommage résultant du non-respect du présent règlement ou des consignes de sécurité données oralement ou affichées ;
- En cas de comportement dangereux, d'utilisation inappropriée du matériel ou de non-respect des instructions du personnel d'Altiservice.

## **ARTICLE 7 : CONSENTEMENT ET ACCEPTATION**

Par sa participation à l'activité, le participant :

- Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et des CGVU d'Altiservice disponibles sur le site altiservice.com, l'accepter sans réserve et s'engager à le respecter ;
- Accepte les conditions d'accès, de sécurité et de responsabilité telles que définies ;
- S'engage à informer immédiatement le personnel de tout problème physique ou appréhension empêchant la pratique de l'activité.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES**

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'activité sont traitées conformément aux CGVU, dans le respect de la réglementation applicable.